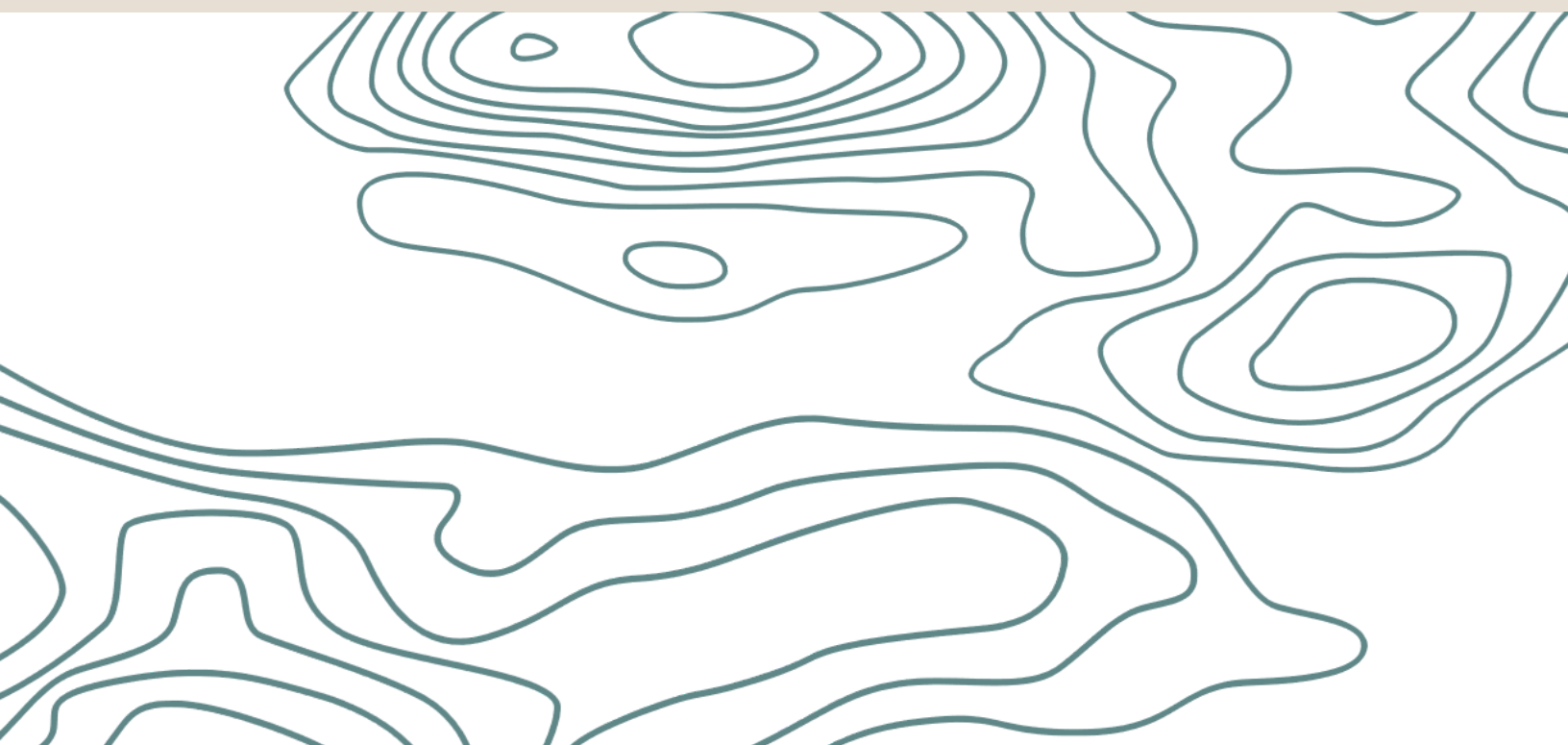


Document d'accompagnement

L'évaluation de la qualité d'un indicateur



Évaluation de la qualité d'un indicateur

Critères d'évaluation et grille

MISE EN CONTEXTE

Un indicateur donne une information contextualisée sur un enjeu par rapport à un objectif et à une cible dans le cadre d'une démarche de monitoring. Mais, pour bien comprendre cette information, il est essentiel de bien comprendre cet indicateur : ses caractéristiques, ses forces et faiblesses, sa méthodologie de calcul, etc. Pour faciliter cette compréhension, nous avons constitué une fiche permettant d'emmagasiner différents aspects d'un indicateur et de les présenter de manière synthétique.

La **fiche** synthèse est composée de plusieurs rubriques, chacune apportant une information sur l'indicateur. Le présent document d'accompagnement porte spécifiquement sur la rubrique intitulée “ Évaluation de l'indicateur ” qui présente un graphique à bandes permettant d'apprécier rapidement la qualité de l'indicateur.

Cette qualité est évaluée à partir de cinq critères inspirés de la littérature scientifique sur le monitoring. Ces critères sont détaillés dans le présent document.

OBJECTIF DE L'ÉVALUATION D'UN INDICATEUR

La représentation graphique que nous proposons vise à offrir une visualisation rapide des principales qualités que doit posséder un indicateur de monitoring.

Ces qualités, traduites en cinq critères, permettent selon nous de présélectionner un indicateur sur des bases les plus objectives possibles. En ce sens, les éléments liés aux capacités des MRC ou à leurs champs de compétence ne sont pas pris en compte dans ces critères.

C'est plutôt l'indicateur lui-même qui est évalué par chacun de ces critères, en passant par l'évaluation de ces composantes, notamment : les données, sa facilité de compréhension, sa clarté ou encore la qualité de ses méthodes de calcul. Toutes les composantes retenues dans l'élaboration de chacun de ces cinq critères seront présentées plus en détail dans la suite de ce document.



LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Voici les cinq critères d'évaluation qui sont utilisés dans le graphique à bande de la rubrique “ Évaluation de l'indicateur “ sur la fiche synthèse. Ils sont définis dans la section qui suit.

1. Fiabilité

2. Sensibilité

3. Convivialité

4. Comparabilité

5. Spécificité

DÉFINITIONS

Fiabilité

La fiabilité d'un indicateur en aménagement du territoire correspond à sa capacité à représenter fidèlement un phénomène en produisant des résultats constants et exacts. Elle exige des méthodes de calcul scientifiquement validées, l'usage de concepts reconnus et doit permettre de capter les variations significatives de l'enjeu sans influencer les résultats de l'observation.

(Définition est adaptée de Seasons. (2021), Balestrat. (2011), D'Auteuil. (2003) et Voyer. (1999))

Sensibilité

La sensibilité d'un indicateur en aménagement du territoire fait référence aux effets que son utilisation peut avoir sur les personnes, les groupes ou les organisations. Les données qui servent au calcul de l'indicateur portent sur ces personnes, alors les questions de sensibilité exigent de prendre en compte les enjeux éthiques liés à la diffusion de l'information, notamment la confidentialité.

(Définition est adaptée de Seasons. (2021) et Voyer. (1999))

Convivialité

La convivialité d'un indicateur en aménagement du territoire fait référence à la facilité avec laquelle il peut être compris et interprété par les acteurs territoriaux. Un indicateur convivial est clair et facile à présenter, ce qui en facilite l'appropriation. Il doit synthétiser l'information de manière à rendre les phénomènes territoriaux plus lisibles, mais en ne dénaturant pas le phénomène observé.

(Définition est adaptée de Balestrat. (2011), Rajoanson et Tanguay. (2010), MLCCEFP. (2007), Joerin et Rondier. (2007), D'Auteuil. (2003) et Voyer. (1999))



Comparabilité

La comparabilité d'un indicateur en aménagement du territoire renvoie au fait qu'il permet de faire des comparaisons entre différents enjeux territoriaux et différentes visions. Un indicateur comparable permet de suivre l'évolution des phénomènes, de vérifier la convergence ou la divergence de trajectoire entre territoires, ainsi que l'alignement ou le contraste entre les objectifs et stratégies des différentes planifications dans une organisation ou sur un territoire. La comparabilité est notamment favorisée par l'harmonisation des méthodes de calcul, ce qui est facilité par l'utilisation d'indicateurs standardisés ou reconnus par plusieurs organisations.

(Définition est adaptée de Seasons. (2021), Rajoanson et Tanguay. (2010), Joerin et Rondier. (2007) et D'Auteuil. (2003))

Spécificité

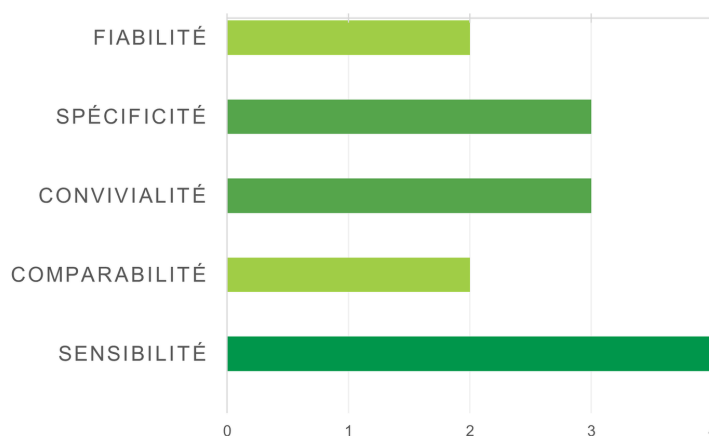
Un indicateur spécifique délimite clairement les particularités de l'enjeu à mesurer, est suffisamment sensible aux variations réelles du phénomène observé et s'intègre au bon palier décisionnel (municipal, régional ou ministériel). La prise en compte de ces éléments permet d'éviter la surinformation et instruit de manière précise sur un enjeu particulier.

(Définition est adaptée de Seasons. (2021) et Voyer. (1999))

ÉVALUATION DE L'INDICATEUR

Représentation graphique

Dans la fiche, l'évaluation de l'indicateur est présentée sous la forme d'un graphique à bande qui permet d'exprimer la qualité de celui-ci par rapport aux cinq critères en donnant une note de 1 à 4 à chacun d'entre eux. L'image qui suit présente un exemple d'une image qui pourrait être intégrée dans la fiche, donnant ainsi un coup d'œil rapide de l'attribution d'une notation pour chacun des cinq critères.





GRILLE D'ÉVALUATION

Pour constituer ce graphique, nous avons créé une grille d'évaluation qui intègre les cinq critères décrits auparavant et une évaluation à 4 niveaux pour chacun d'entre eux. Cette grille permet de réfléchir individuellement sur chacun des cinq critères et de déterminer à quel niveau un indicateur répond aux exigences de chacun d'entre eux. L'image qui suit présente cette grille.

Cette grille reprend les définitions de chaque critère. Elle inclut également une brève description de ce à quoi correspond chacun des niveaux d'évaluation. Cela permet donc une certaine standardisation dans l'évaluation de chacun des indicateurs.

Critères	Définitions	Échelle de note				Note
		1	2	3	4	
Fiabilité	La fiabilité d'un indicateur en aménagement du territoire correspond à sa capacité à représenter fidèlement un phénomène en produisant des résultats constants et exacts. Elle exige des méthodes de calcul scientifiquement validées, l'usage de concepts reconnus et doit permettre de capter les variations significatives de l'enjeu sans influencer les résultats de l'observation.	Représentation peu fiable; résultats instables; méthodes ou concepts mal appliqués, entraînant un risque de biais.	Fiabilité acceptable mais inconstante; méthodes pertinentes mais appliquées irrégulièrement.	Représentation fidèle et stable; méthodes reconnues au Québec; variations significatives bien captées.	Résultats robustes et reproductibles; méthodes transparentes et validées; aucune distorsion notable.	
Spécificité	Un indicateur spécifique délimite clairement les particularités de l'enjeu à mesurer, est suffisamment sensible aux variations réelles du phénomène observé et s'intègre au bon palier décisionnel (municipal, régional ou ministériel). La prise en compte de ces éléments permet d'éviter la surinformation et instruit de manière précise sur un enjeu particulier.	Enjeu mal ciblé ou mêlant des dimensions hétérogènes; variations pertinentes manquées; palier décisionnel inadéquat.	Enjeu ciblé mais trop large/agrégé; certaines variations captées sans distinguer clairement ce qui est décisif pour la MRC.	Objet clairement défini; variations significatives captées au palier pertinent; information précise qui évite la surinformation.	Enjeu isolé avec finesse; pas de chevauchements ni distorsions; sensibilité ajustée aux échelles spatiales et temporelles pour action directe.	
Convivialité	La convivialité d'un indicateur en aménagement du territoire fait référence à la facilité avec laquelle il peut compris et interprété par les acteurs territoriaux. Un indicateur convivial est clair et facile à présenter ce qui en facilite l'appropriation. Il doit réduire l'information de manière à rendre les phénomènes territoriaux plus lisibles, tout en demeurant accessible sur les plans visuel et cognitif.	Indicateur difficile à comprendre; représentation et technicité freinent l'appropriation par les acteurs territoriaux.	Globalement compréhensible mais exigeant; visuels corrects sans être intuitifs; vocabulaire parfois trop technique.	Clair, bien formulé et facile à présenter; visuels et textes rendant lisibles les phénomènes et facilitant une compréhension partagée.	Immédiatement intelligible et mobilisable; représentation soignée et cohérente d'un exercice à l'autre, sans sacrifier la nuance.	
Comparabilité	La comparabilité d'un indicateur en aménagement du territoire renvoie au fait qu'il permet de faire des comparaisons entre différents enjeux territoriaux et différentes visions. Un indicateur comparable permet de suivre l'évolution des phénomènes, la convergence ou la divergence entre territoires, ainsi que l'alignement ou le contraste entre les objectifs et stratégies des différentes planifications dans une organisation ou sur un territoire. Cette comparabilité est entre autres favorisée par l'harmonisation des méthodes de calcul, ce qui est facilité par l'utilisation d'indicateurs standardisés et/ou reconnus par plusieurs organisations.	Comparaisons non fiables; méthodes et définitions changeantes entre organisations et plans.	Comparaisons possibles mais limitées; harmonisations ponctuelles sans stabilité méthodologique complète.	Méthodes stables et, lorsque possible, standards partagés; suivi de l'évolution et comparaisons utiles entre territoires et plans.	Conçue pour la comparaison intertemporelle/interterritoriale/inter-plan; méthodes et définitions harmonisées et transparentes, mettant en évidence trajectoires et écarts.	
Sensibilité	La sensibilité d'un indicateur en aménagement du territoire fait référence aux effets que son utilisation peut avoir sur les personnes, les groupes ou les organisations. Les données qui servent au calcul de l'indicateur portent sur ces personnes, alors les questions de sensibilité exigent de prendre en compte les enjeux éthiques liés à la diffusion de l'information, notamment la confidentialité.	Exposition indue de personnes ou organisations; anonymat non assuré; intégration éthique insuffisante.	Enjeux éthiques pris en compte de manière inégale; précautions existantes mais ne prévenant pas toujours la ré-identification.	Confidentialité protégée; choix d'agrégation et de diffusion réduisant les risques tout en préservant l'information utile; gouvernance claire.	Protection exemplaire et documentée (anonymisation, agrégation, contrôle d'accès); communication préservant l'anonymat sans perte analytique.	

Il est important de pouvoir atteindre un certain degré de standardisation dans l'évaluation, puisque cette évaluation peut être réalisée par de nombreuses personnes à travers le processus d'élaboration d'un système de monitoring, et ce pour des indicateurs portant sur des enjeux et thèmes qui seront très diversifiés. Autant les professionnel(le)s des observatoires que les différents professionnel(le)s des MRC et même ceux d'organisations externes, tels que des consultant(e)s, auront à réaliser successivement cette analyse, et ce avec parfois une ou plusieurs années les séparant. La constance dans l'analyse est donc primordiale et cet outil le permet dans une certaine mesure.



MODÈLE DE GRILLE D'ÉVALUATION

Pour les praticiennes et les praticiens qui souhaitent utiliser cet outil d'évaluation, un **modèle** construit à l'aide du logiciel Excel est disponible. Ce fichier est composé de trois onglets. Le premier contient les instructions pour bien utiliser l'outil. Le deuxième comprend la grille à remplir et le graphique qui est produit automatiquement au fur et à mesure que la grille est remplie. Le troisième onglet présente de nouveau la grille, mais avec des définitions plus complètes des différents éléments qui la composent et les sources utilisées pour construire ces définitions.

RÉFÉRENCES

BALESTRAT, Maud. 2012. Système d'indicateurs spatialisés pour la gouvernance territoriale: Application à l'occupation des sols en zone périurbaine languedocienne, Carnets de géographes [Online], 4 | UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER III, 2011, 402 p.

D'AUTEUIL, Chantal, et SOUS-SECRÉTARIAT À LA MODERNISATION DE LA GESTION PUBLIQUE: DIRECTION DE LA MODERNISATION ET DES AGENCES SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. 2003. Modernisation de la gestion publique: guide sur les indicateurs.

JOERIN, Florent, et Pierre RONDIER. 2007. « Les indicateurs et la décision territoriale: Pourquoi? Quand? Comment? », dans Les indicateurs socioterritoriaux: perspectives et renouvellement, [s.l.], Presses de l'Université Laval.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : BUREAU DE COORDINATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. 2007. Analyse comparative de systèmes d'indicateurs de développement durable, [s.l.].

RAJOANSON, Juste, et Georges A. TANQUAY. 2010. « Le développement durable au Québec: un classement des 25 plus grandes municipalités », Canadian Journal of Urban Research, vol. 18, n° 2.

SEASONS, MARK. 2021. Evaluating urban and regional plans - From theory to practice, Vancouver, UBC Press, 248 p.

VOYER, Pierre. 1999. Tableaux de Bord de Gestion et Indicateurs de Performance: 2e édition, 2e édition., Québec, Presses de l'Université du Québec, 476 p.



L'observatoire OTERAUD est un lieu de transfert de connaissances destiné aux acteurs de l'aménagement et du développement du territoire. Il soutient notamment les MRC de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans le monitoring de leur territoire. Membre du Réseau national d'observatoires, l'OTERAUD est appuyé par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation et l'Université du Québec à Chicoutimi.

Pour plus d'informations, rendez vous au www.uqac.ca/oteraud ou contactez nous au observatoire_territoires@uqac.ca

Avec la participation financière de :

